



Décision CODEP-CLG-2025-034649 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 juin 2025 modifiant la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature aux membres du personnel

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L592-13 ;

Vu le décret du 4 novembre 2024 portant nomination du président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2025-DC-001 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée relative à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu la décision n° 2025-DC-002 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000074 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature aux membres du personnel ;

Décide :

Article 1er

Le 2° de l'article 12 de la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° Le quatrième alinéa est supprimé ;

2° Au cinquième alinéa, les mots : « des réacteurs et de l'amont du cycle » sont remplacés par les mots : « et de l'assainissement » ;

3° Après le cinquième alinéa, devenu quatrième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Délégation est donnée à Mme Florence GABILLAUD-POILLION, adjointe au chef du bureau du démantèlement et de l'assainissement de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et décisions mentionnés aux points 6) seulement pour ce qui concerne les décisions prévues au dernier alinéa de l'article R. 593-58 du code de l'environnement, et 32) de l'article 3 de la décision n° 2025-DC-002 du 2 janvier 2025 susvisée, ».

Article 2

L'article 13 de la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° Au 2°, les mots : « et de celles de chef de bureau "expositions des travailleurs et du public" assurées par intérim » sont supprimés ;

2° Après le 2°, il est créé un 3° ainsi rédigé :

« 3° Délégation est donnée à Mme Aude GENIAUX, cheffe du bureau « expositions des travailleurs et du public » de la direction des rayonnements ionisants et de la santé, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et décisions mentionnés au point 32) de l'article 3 de la décision n° 2025-DC-002 du 2 janvier 2025 susvisée ».

Article 3

L'article 20 de la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° Au 1°, les mots : « M. Jean-Philippe DENEUVY, » sont remplacés par les mots : « M. Paul DURLIAT, chef de la division de Lyon assurant l'intérim des fonctions de » ;

2° Le 2° est abrogé.

Article 4

L'article 26 de la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° Après le vingtième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Mme Aude GENIAUX, cheffe du bureau des expositions des travailleurs et du public de la direction des rayonnements ionisants et de la santé, » ;

2° Au vingt-deuxième alinéa, devenu vingt-troisième alinéa, les mots : « des réacteurs et de l'amont du cycle » sont remplacés par les mots : « et de l'assainissement ».

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 2 juin 2025.

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection

Pierre-Marie ABADIE